

Airbus Defence & Space (ADS)

Les informations du salarié

Salariés du bâtiment L et M (Production)

■ Afin de vous permettre de vous exprimer sur vos conditions et votre organisation de travail, la CGT a mis en ligne un questionnaire concernant tous les salariés de la Production (Cadre et Non-cadre) des bâtiments L et M. Les premiers résultats sont déjà très instructifs. Nous vous encourageons à en profiter car c'est vous qui savez le mieux comment travailler et comment améliorer les processus de production. Les résultats vous seront présentés ainsi qu'à vos responsables. Le résultat ne peut être que positif. Soyez nombreux à y participer :

Lien pour accéder au questionnaire :

<https://framaforms.org/organisation-et-conditions-de-travail-en-production-a-ads-region-parisienne-1591216497>



■ « **Amnistie** » des jours non-travaillés : Aucun salarié d'ADS n'a souhaité arrêter de travailler ! En raison du contexte sanitaire et de la difficulté pour la Direction de sécuriser le site, les salariés ne pouvant télétravailler, se sont retrouvés chez eux, confinés, dans l'attente de reprendre le travail. Beaucoup d'entre eux ont également subi un planning de reprise du travail élaboré par la hiérarchie. Cela a engendré des inégalités du nombre de jour que la Direction souhaite leur faire récupérer. **La CGT continue de demander « l'amnistie » de ces jours.**

■ **Planning de récupération des jours non-travaillés** : Les modalités de récupération des jours non-travaillés pendant le confinement (c'est-à-dire les semaines du 23 mars au 5 avril 2020) ont été soumises à la consultation du CSE-Central qui a émis un avis défavorable. Malgré cela, le management

persiste et propose en effet un plan de récupération obligeant les salariés concernés à venir les samedis, alors qu'il leur est imposé par ailleurs de prendre des congés forcés et/ou de se mettre en Activité Partielle (AP), ce qui est totalement incohérent. **Ces récupérations pourraient commencer dès le mois de juin alors que la crise sanitaire est loin d'être terminée.** Les salariés seront ainsi contraints de travailler le week-end pour compenser une décision unilatérale et sans concertation de la direction de fermer la production pour se donner le temps de sécuriser les zones de travail. **Nous demandons la tenue d'un CSE spécifique sur ce sujet.**



■ **Dons de jours ?** Finalement le mécanisme de dons de jour n'aura pas servi à être solidaire des salariés de la production. Cela aura permis surtout à la Direction de faire des économies tout en continuant de sacrifier leurs prochains weekends malgré la générosité des donateurs. **L'entreprise n'a jamais été solidaire des salariés et n'a pas prévu de l'être à l'avenir, bien au contraire !**

■ **Inégalité dans les congés forcés** : Chacun a eu deux semaines de congé forcés. C'est déjà une injustice en soit, car le travail ne manquait pas. Mais surtout, les salariés de la production ont été forcés de les prendre pendant le confinement alors que d'autres salariés ont pu en bénéficier, déconfinés, jusqu'à fin juin. Ajouté à la suppression de leur samedi, aux tentatives d'augmentation du temps de travail, la pression monte en production ! Il ne faudrait pas que le bouchon explose !

Salariés en activité partielle

Durant la crise sanitaire, l'Activité Partielle (AP) permet à la France d'éviter le chômage à de nombreux salariés. Par exemple, aux Etats-Unis, le chômage touche au moins 40 millions de salariés supplémentaires (soit au moins 25% de plus sur les 162 millions de la population active états-unienne)

■ **Activité partielle individualisée** : Début juin, en Région Parisienne, environ 105 personnes (dont une vingtaine à Bezons) sont en AP. 92% de la rémunération nette est maintenue. Depuis début juin, l'état ne rembourse plus l'entreprise qu'environ 71% de la rémunération nette au lieu de 84%.

La CGT demande toujours la prise en charge par l'entreprise à 100% de la rémunération de tous les salariés placés en AP.

Dans une ordonnance du 22 avril 2020, le gouvernement a permis aux entreprises en difficulté et subissant une baisse d'activité de négocier avec les partenaires sociaux l'individualisation de l'AP, dans l'objectif de leur permettre de diminuer leur masse salariale sans supprimer d'emploi. C'est un mécanisme de solidarité nationale alimenté par un système de cotisation sociale. L'employeur peut ainsi placer en AP de manière collective tout ou partie des salariés de l'entreprise. Mais cette individualisation permet à l'entreprise de sélectionner les salariés qui seront placés en AP, avec le risque d'engendrer un sentiment de discrimination et d'injustice, ce qui est le cas chez ADS.

La baisse de charge d'un salarié peut arriver, elle devrait être gérée par les services des ressources humaines pour trouver des solutions temporaires de maintien d'activité en interne : formation, redéfinition des tâches, changement de service ou de projet... Encore faudrait-il une vraie politique humaine de gestion de carrière... Nous en avons les moyens !

Salariés en télétravail

■ **Continuité du télétravail** : Le télétravail restera possible dans les conditions actuelles durant les mois de juillet et août, en accord avec son manager. Au vu de la conjoncture sanitaire et du manque de visibilité pour les salariés concernant les vacances et les gardes d'enfant, ... c'est une bonne nouvelle ! Nous resterons évidemment très attentifs aux droits et à la

santé morale des personnes en télétravail pendant cette période.

■ **Votre avis compte** : Le travail à domicile a été imposé en raison de la crise sanitaire. Pour certains, l'expérience fut heureuse et pour d'autres un vrai calvaire ! En dehors des problèmes liés aux moyens techniques et de communication qui doivent permettre à chacun de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions, nous devons réfléchir aux risques que pourrait entraîner la poursuite de ce dispositif d'un point de vue social, sociétal et pour les emplois. La protection du salarié, le droit à la déconnexion, le coût et les contraintes de sa mise en place pour le salarié, la charge et les conditions de travail ainsi que les risques psycho-sociaux sont à prendre en compte. C'est pourquoi nous vous proposerons bientôt un questionnaire pour recueillir vos avis qui permettront à la CGT de préparer des négociations pour un nouvel accord sur le télétravail.

Tous les salariés : Hausse des suppressions de poste chez ADS !

Au Comité Européen d'Airbus Defence & Space (ECADS) le nouveau plan de suppression de poste a été annoncé pour notre entreprise :

| Périmètre | Ancien plan | Nouveau plan |
|-----------|-----------------|-------------------|
| Europe | 2362 postes ETP | 2664.7 postes ETP |
| France | 404 postes ETP | 463.8 postes ETP |

ETP : Equivalent Temps Plein

M. HOKE, les remerciements ne suffisent pas ni en courriel ni en affiche. Par contre, voici la reconnaissance à nos sacrifices et notre générosité en supprimant des emplois, en augmentant la pression des travailleurs par du chantage à l'emploi et sans aucun doute en nous proposant une augmentation à 0%. L'argent public ne suffit plus, il vous faut aussi économiser sur le dos des salariés...





Notre priorité ? Être disponibles pour tous et à tout moment !

 cgt_elt@airbus.com

Nous rencontrer ?
Mardi et Jeudi à partir de 12h30 au local CGT